

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2019

## Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Marie-Christine Hivon Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1, Place Ville Marie Bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1

Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau

de transport

Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2B

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 29 mars 2019 requérant un délai supplémentaire pour la transmission des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements (DDR) dans le cadre de la Phase 2B du dossier mentionné en objet.

La Régie accueille la demande de délai supplémentaire formulée par le Transporteur. Elle précise toutefois que les réponses aux DDR devront être transmises au plus tard à 16 h le 2 avril 2019. À cet égard, la Régie demande au Transporteur de déposer, dès qu'elles seront complétées, toutes les réponses aux DDR qui seront prêtes avant cette échéance, plus particulièrement les réponses aux DDR des intervenants.

Dans l'éventualité où des contestations aux réponses fournies par le Transporteur sont soulevées, la Régie traitera ces dernières à l'audience prévue à ces fins, si nécessaire, le 5 avril 2019.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/ml